

Santé et services sociaux

Abolition des frais accessoires : les demandes du RPCU entendues

Montréal, 14 septembre 2016 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau de la santé et des services sociaux, salue la décision prise par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, d'abolir les frais accessoires.

« Le RPCU s'est toujours opposé aux frais exigés aux usagers dans le cas des frais accessoires. Nos démarches ont porté fruit et nous en sommes extrêmement satisfaits » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. « Les sommes économisées devront toutefois être réinvesties dans les services aux usagers » ajoute M. Blain.

Depuis plusieurs années, la question des frais accessoires était un irritant pour l'accès aux soins et aux services. « En abolissant ces frais, nous sommes convaincus qu'il y aura moins de barrières pour l'accès » conclut pour sa part M. Claude Ménard, président du Regroupement.

Les usagers n'avaient pas à payer deux fois pour les mêmes services. Le RPCU a toujours insisté pour l'abolition de ces frais et ses démarches ont porté fruit.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) est le principal représentant des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744